

Objectifs

- | Savoir identifier une urgence à caractère médical et la prendre en charge en équipe en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.
- | Être en mesure de participer à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

Programme

Programme national de l'Arrêté du 1^{er} juillet 2019 modifiant l'Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

- | Accueil, présentation de l'intervenante et de la formation
- | Tour de table de présentation des participants et de recueil des besoins et attentes.
- | La prise en charge des urgences vitales permettant de :
 - identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée,
 - alerter le service d'aide médicale urgente, transmettre les observations et suivre les conseils,
 - identifier l'inconscience, assurer la liberté des voies aériennes, initier les soins d'urgence,
 - identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, réaliser les gestes adéquats et initier les soins d'urgence,
 - arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures et initier les soins d'urgence,
 - identifier un arrêt cardiaque, réaliser ou faire réaliser une RCP, initier les soins d'urgence,
 - transmettre à l'équipe venant en renfort un bilan synthétique,
 - connaître les mesures d'hygiène de base,
 - mettre en œuvre l'oxygénothérapie et des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux,
 - connaître les mesures d'hygiène de base, appliquer les procédures de maintenance des matériels.
- | La prise en charge des urgences potentielles permettant de :
 - identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané, d'une brûlure, et mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés, prendre les mesures adaptées pour la prise en charge ;
 - appliquer les règles élémentaires d'hygiène et de protection face à un risque infectieux,
 - en l'absence de médecin proche, demander conseil au service d'aide médicale urgente, transmettre les observations et suivre les conseils donnés,
 - prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.
- | La prise en charge des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles permettant de :
 - comprendre le concept de SSE et connaître l'organisation de la réponse du système de santé et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile,
 - s'intégrer dans les plans de gestion des SSE des ESMS, en fonction de la profession et du lieu ;
 - être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés,
 - être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux 1^{ères} mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation,
 - identifier un danger dans l'environnement, appliquer les consignes de protection et sécurité adaptées,
 - connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.
- | Bilan oral de la formation

Intervenant

- | Un formateur AFGSU habilité par le CESU.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- | Le Ce.F recommande aux personnes en situation de handicap de signaler en amont de la formation la nature et les besoins spécifiques afin d'anticiper au mieux les éventuels besoins d'adaptation de la formation.

Public et prérequis

I Les personnes :

- exerçant une des professions de santé inscrites dans la 4ème partie du code de la santé publique, ou en cours de formation pour l'obtention d'un des diplômes en vue de l'exercice d'une de ces professions, ou engagées dans une démarche de VAE visant un diplôme en vue de l'exercice d'une de ces professions.
- titulaires du diplôme d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social et d'assistant de régulation médicale, ou en cours de formation pour l'obtention d'un de ces diplômes, ou engagées dans une démarche de VAE visant l'un de ces diplômes.
- préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale, Auxiliaires ambulanciers et Assistants médicaux, ou engagées dans une démarche de VAE visant un de ces diplômes.

I Pas de prérequis.

Modalités pédagogiques

I Formation en présentiel.

I Pédagogies active, participative et interactive.

I Exposé, apports de connaissances en soins d'urgence, exercices pratiques, mises en situation.

I Un support de formation est remis aux participants à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation

I Un quizz d'évaluation des connaissances est réalisé en entrée et en sortie de formation.

I Dans les 48 heures suivant la fin de la formation, un questionnaire individuel d'évaluation de la satisfaction est transmis par voie numérique.

I Dans les 3 à 4 mois en aval de la formation, un questionnaire individuel d'évaluation de l'impact et de l'opérationnalisation des acquis de la formation est transmis par voie numérique.

Validation

I Un certificat individuel de réalisation de la formation est délivré aux participants à l'issue de la formation.

I Sous condition d'assiduité et de participation active aux mises en situation, une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 délivrée par le CESU, d'une durée de validité de quatre ans.

Modalités d'organisation

I Durée et lieu 21 heures en 3 jours de 7 heures, dans les locaux du Ce.F à Bergerac

I Nombre de participants de 6 à 12 personnes.

I Dates et horaires Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 septembre 2026
de 09 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.

Tarif (organisme non assujetti à la TVA)

I 483 €uros par personne.

Personnes-contact

I Marie KURAS, Responsable des actions de formation professionnelle continue,
06.82.88.24.83., marie.kuras@johnbost.fr

I Élodie DUPUY, Assistante des formations professionnelles continues,
06.14.13.27.38, elodie.dupuy@johnbost.fr

I Charlotte ROBIN, Assistante de sécurisation de parcours et Référente Handicap,
07 77 26 99 86, charlotte.robin@johnbost.fr